



Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
 Reçu en préfecture le 25/11/2024  
 Publié le 28/11/2024  
 ID : 031-213104219-20241122-DEL2024\_06\_07-DE

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 22 novembre 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	<b>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures</b> Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	24	
DATE DE LA CONVOCATION			
15 novembre 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
15 novembre 2024			

**Etaient présents**  
 Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, BEGUE, BESOMBES, COUESNON  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**  
 Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE  
 M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU  
 Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT  
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
 Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**  
 M. PIRIOU  
 M. PERON  
 M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

**DELIBERATION N° 2024-06-07**

<b>Règlement intérieur du marché aux plantes</b>
--

La Commune souhaite organiser au printemps 2025 son premier marché aux plantes afin de permettre aux jardiniers amateurs de vendre, d'acheter ou d'échanger des plantes pour leurs jardins, leurs balcons ou leurs jardinières.

Cette animation nouvelle serait ouverte aux professionnels comme aux amateurs et se déroulerai sur un journée un dimanche. La date envisagée pour ne pas faire concurrence aux autres manifestations du même type sur le bassin de vie est le dimanche 5 mai 2025.



Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
Reçu en préfecture le 25/11/2024  
Publié le 26/11/24  
ID : 031-213104219-20241122-DEL2024\_06\_07-DE

Afin de fixer les principales modalités de fonctionnement de cette journée et de pouvoir communiquer en amont sur celle-ci il est nécessaire d'adopter le règlement intérieur de cette manifestation.

C'est le document que le Conseil Municipal sera appelé à approuver.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

**APPROUVE** le règlement intérieur du marché aux plantes de la Commune

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 22 novembre 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

